



Chirurgie : l'objectif du Gouvernement, faire place nette au privé commercial

Trois mois après le vote de la loi « Bachelot » dont l'objectif affiché était de réorganiser l'offre de soins, un projet d'arrêté est annoncé qui se traduirait par la fermeture de 182 sites chirurgicaux sur l'ensemble du territoire.

Cette méthode s'apparente à un déni de démocratie. Qui décide et sur quelles bases ?

Aucune étude fiable n'existe aujourd'hui pour fixer un seuil à 1500 séjours afin d'autoriser une activité chirurgicale. Il faut rappeler que la sécurité ne repose pas sur le nombre d'actes réalisés par site mais sur le nombre d'actes par chirurgien. Or, face à la crise démographique, la bonne solution n'est sûrement pas la fermeture d'hôpitaux mais une activité des médecins et chirurgiens sur plusieurs sites. Pourquoi ce qui serait vrai pour la médecine de ville où le gouvernement veut imposer une activité obligatoire dans les zones sous-dotées ne le serait-il pas pour la chirurgie ?

Le véritable objectif de cette mesure est de tuer la chirurgie publique et d'offrir au privé commercial un monopole sur ce secteur très rentable de l'activité hospitalière. Cela se traduira par des frais supplémentaires pour les patients. En effet, plus de 80 % des chirurgiens exerçant dans ces cliniques sont en secteur 2 avec des dépassements d'honoraires très importants. Or, pour la première fois en 2008, la part de marché de la chirurgie des cliniques commerciales s'est tassée car les patients ne peuvent plus payer et reviennent, quand ils le peuvent, vers les hôpitaux publics ! Il s'agit donc de faire place nette pour que le business puisse continuer !

Par ailleurs, cette mesure se traduirait inévitablement par la fermeture à très court terme de près de 80 maternités supplémentaires qui se trouveraient isolées dans des hôpitaux sans chirurgie. Au-delà des maternités, la survie de ces établissements est également menacée.

Ce projet est inacceptable, la CGT mettra tout en œuvre pour s'y opposer et imposer d'autres choix pour le développement du service public hospitalier, seul garant de l'égalité de traitement des patients sur l'ensemble du territoire.

Montreuil, le 27 Octobre 2009